HANNECARD
YOUR ROLLER EXPERT

# CODE DE CONDUITE
## des fournisseurs

*“ Réfléchissez avant d’imprimer,*
*ce document peut être complété digitalement”*

HANNECARD
YOUR ROLLER EXPERT

## INTRODUCTION

Bienvenue dans le Code de Conduite des Fournisseurs de Hannecard. Chez Hannecard, nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de qualité et de durabilité dans tous les aspects de nos activités. Ce Code de Conduite définit nos attentes envers tous les fournisseurs qui collaborent avec nous, afin de garantir le respect commun des principes éthiques, environnementaux et de responsabilité sociale. En respectant ces directives, nos fournisseurs contribuent à la création d'une chaîne d'approvisionnement sûre, respectueuse et responsable. Nous demandons à tous les fournisseurs de lire, comprendre et approuver ce Code comme un engagement commun envers des pratiques éthiques et durables.

## OBJECTIF

Ce Code de Conduite reflète les valeurs fondamentales de la philosophie d'entreprise de Hannecard. Ce n'est pas seulement un ensemble de directives, mais un engagement que nous demandons à nos fournisseurs de respecter, afin de promouvoir les meilleures pratiques dans tous les secteurs. Nous croyons qu'en travaillant ensemble pour atteindre ces objectifs communs, nous pourrons développer des solutions innovantes et contribuer à un avenir plus durable pour tous.

L'objectif de ce Code de Conduite est de garantir que tous les fournisseurs adhèrent aux valeurs de Hannecard : intégrité, qualité, innovation et durabilité. En respectant ces normes, les fournisseurs contribuent à notre mission de fournir des produits et services de haute qualité à nos clients tout en minimisant notre impact environnemental et en respectant les pratiques de travail éthiques.

Nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et d'approuver ce Code de Conduite en confirmant que vos propres pratiques respectent les standards de Hannecard, comme indiqué à la dernière page.

| | OUI | NON |
|---|---|---|
| Votre entreprise dispose-t-elle d'un rapport de durabilité ? | ○ | ○ |
| **Impact environnemental** | | |
| Votre entreprise mesure-t-elle et rapporte-t-elle ses émissions de CO2 ? | ○ | ○ |
| Votre entreprise prend-elle des mesures pour réduire sa consommation d'énergie ? | ○ | ○ |
| Votre entreprise utilise-t-elle des sources d'énergie renouvelables ? | ○ | ○ |
| Êtes-vous en mesure de nous fournir un kg CO2e par unité de votre produit ou service ? | ○ | ○ |
| **Responsabilité sociale** | | |
| Votre entreprise garantit-elle des conditions de travail équitables et le respect des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement ? | ○ | ○ |
| Votre entreprise dispose-t-elle de politiques en matière de diversité et d'inclusion ? | ○ | ○ |
| Votre entreprise contribue-t-elle aux communautés locales dans lesquelles elle opère ? | ○ | ○ |
| **Gouvernance éthique** | | |
| Disposez-vous d'un code de conduite pour les fournisseurs ? | ○ | ○ |
| Votre entreprise garantit-elle la transparence et l'intégrité dans ses opérations ? | ○ | ○ |
| Votre entreprise a-t-elle mis en œuvre des innovations pour devenir plus durable ? | ○ | ○ |

HANNECARD
YOUR ROLLER EXPERT

# CODE OF CONDUITE

## Droits de l'homme et droits du travail

### 1. Anti-discrimination

Hannecard et ses fournisseurs doivent prévenir toute discrimination à l'encontre des travailleurs fondée sur l'âge, le handicap, l'origine ethnique, le sexe, l'état civil, la nationalité, l'origine sociale, l'affiliation politique, la race, la religion ou l'orientation sexuelle. Cela s'applique à tous les aspects de l'emploi, y compris l'embauche, le licenciement, la rémunération et les promotions.

### 2. Anti-harcèlement et abus

Hannecard attend de ses fournisseurs qu'ils garantissent un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement ou d'abus, y compris, mais sans s'y limiter, les insultes, la coercition morale ou physique, le harcèlement mental et le harcèlement sexuel.

### 3. Travail forcé

Tout travail doit être effectué de manière volontaire. Les fournisseurs ne doivent pas retenir les documents d'identité ou les titres de voyage des employés et doivent s'assurer que ceux-ci travaillent librement, sans contrainte.

### 4. Prévention du travail des enfants

Le travail des enfants est strictement interdit. Les fournisseurs doivent respecter les normes locales et internationales et vérifier l'âge des employés lors de leur embauche.

### 5. Temps de travail, salaires et avantages sociaux

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables et les normes internationales reconnues concernant les heures de travail, les salaires, les allocations, les heures supplémentaires et les jours de repos. Les employés doivent être rémunérés équitablement et dans les délais pour leur travail.

### 6. Liberté d'association et négociation collective

Dans les limites de la législation en vigueur, les fournisseurs doivent permettre aux employés de s'associer librement, de rejoindre ou de quitter les organisations de leur choix et de mener des négociations collectives.

## Environnement, Santé et Sécurité

### 1. Santé et sécurité au travail, et protection contre les risques

Les fournisseurs sont responsables d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. Ils doivent fournir aux employés des équipements de protection individuelle adaptés ainsi que des instructions claires pour leur utilisation correcte. Les fournisseurs sont également tenus de développer et de mettre en œuvre des plans d'urgence, des procédures d'intervention et des systèmes de mesures correctives.

### 2. Environnement

Les fournisseurs doivent obtenir, maintenir et respecter toutes les autorisations environnementales requises et les réglementations applicables. Ils doivent s'efforcer de réduire la consommation d'énergie, d'eau, de ressources naturelles et de substances dangereuses en adoptant des mesures de conservation et des solutions alternatives.

## Éthique

### 1. Intégrité commerciale

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des pratiques de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds ou de pots-de-vin. Ils doivent respecter toutes les lois et réglementations anti-corruption dans les pays où ils opèrent.

### 2. Transparence des informations

Les fournisseurs doivent avec précision rendre public des informations aux parties concernées sur leurs activités, leur main-d'œuvre, leur santé et sécurité, ainsi que leurs pratiques environnementales.

### 3. Protection de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles

Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et protéger les informations des clients contre tout usage ou divulgation non autorisés.

### 4. Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter les conflits d'intérêts réels ou potentiels afin d'assurer un partenariat équitable et transparent.

**Ce Code de Conduite de Hannecard s'applique à toutes les entités du groupe et doit impérativement faire partie intégrante de tous les accords.**

## CONFORMITÉ ET SUIVI

Hannecard se réserve le droit de surveiller la conformité des fournisseurs à ce Code de Conduite par le biais d'audits, d'évaluations et d'examens de performance. Tout non-respect peut entraîner des actions correctives, la résiliation des contrats ou d'autres mesures appropriées pour garantir l'alignement avec les normes et valeurs de Hannecard.

## CONCLUSION

En respectant ce Code de Conduite pour les Fournisseurs, les fournisseurs démontrent leur engagement envers l'excellence, l'intégrité et la durabilité. Ensemble, nous pouvons construire des partenariats solides et mutuellement bénéfiques, favorisant l'innovation, la qualité et le succès pour Hannecard et ses clients.

## RECONNAISSANCE DU FOURNISSEUR

Nous, les soussignés, confirmons par la présente avoir reçu et pris connaissance du contenu de ce Code de Conduite pour les Fournisseurs publié par Hannecard, et nous engageons à le respecter et à nous y conformer lors de nos relations commerciales avec Hannecard, ou à mettre en place un plan d'action approprié si nécessaire.

NOM DE L'ENTREPRISE .....

ACTIVITÉ DU FOURNISSEUR .....

NOM & TITRE .....

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE L'ENTREPRISE .....

DATE & LIEU .....

TAMPON DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE